Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 505

Artikel: Banques : le roi est nu
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016551

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BANQUES

Le roi est nu

Des banquiers qui trébuchent, lorsque des témoignages trop précis viennent contredire leurs déclarations. Un ancien président de la Confédération, que l'on a connu superbe, amnésique et bien terne. De fermes assurances qui se fendillent. De fortes paroles dont l'écho se voile. Une des plus grandes banques du pays réduite, pour se défendre, à reconnaître des erreurs de gestion. Le héros de ce massacre bancaire? Non, ce n'est pas Jean Ziégler s'agitant au procès de Chiasso.

Plusieurs journaux locaux et nationaux tracent de l'ancien directeur de la succursale du Crédit suisse un portrait ambigu, presque flatteur. Un grand patron, visionnaire. Un autorité naturelle. Au service pourtant de la piraterie. Cette dernière précision a son importance. L'opinion publique attend de la justice qu'elle désigne des coupables et des innocents. Elle pourrait donc avoir tendance à décharger Kuhrmeier en proportion des faiblesses de l'accusation, des défaillances de la partie plaignante, des sous-entendus de certains témoignages. Non! Le principal accusé de Chiasso apparemment n'est pas Robin des Bois. Mais sa culpabilité s'inscrit dans un ensemble de pratiques qui sont indissociables de la politique des banques en Suisse, de la place qu'elles occupent dans notre société, du pouvoir qu'elles détiennent dans l'économie de l'Etat.

Lors du procès Jeanmaire l'armée avait blanchi l'institution grâce à la lourde condamnation de l'accusé. La faute de ce dernier est restée, apparemment, une défaillance personnelle. Quelle que soit la peine qui attend l'ancien directeur de la succursale de Chiasso du Crédit suisse, il n'en ira pas cette fois de même. Le roi est nu, malgré tous les efforts de nos respectables banquiers. Le procès de Chiasso ne doit pas s'oublier. Il a valeur politique.

RECU ET LU

La culture dans la rue

Etonnante somme dans le dernier supplément "politique et culturel" de la "Basler Zeitung" (No 24, 16.6.79) consacrée à la ville de Bâle comme musée. Le but des auteurs de cette recension: attirer l'attention sur les "trésors" artistiques exposés dans les rues, dans les cours, dans les édifices ouverts au public de la cité rhénane. Témoignages des temps anciens ou plus récents, mais aussi signes d'une cohabitation possible entre le monde réputé élitaire de la création artistique et le plus grand nombre (à la clef, bien sûr, une enquête sur la façon dont sont utilisés les deniers publics affectés à l'"art"). Pour couronner le tout, une liste, sur trois pages compactes, des oeuvres exposées rue après rue, pour donner envie aux Bâlois de découvrir d'autres itinéraires, d'autres chemins dans la ville.

Un travail de mise à jour qui tombe particulièrement bien au moment où de tous côtés sont publiés des avertissements angoissés au chapitre de la vie culturelle et de son développement. Voyez la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses qui, dans sa dernière assemblée générale, qui lance un appel en faveur de la "politique culturelle" de l'Etat (préambule: "L'Etat encourage le maintien du patrimoine culturel existant, soutient la création contemporaine et faicilite l'accès de chacun à la vie culturelle"). Voyez aussi les milieux cinématographiques helvétiques qui viennent de se décider à lancer, à l'automne, une initiative pour la culture; là deux buts principaux: ancrer dans la Constitution le travail de la Confédération dans ce domaine et fixer la contribution étatique — un pourcent du budget, soit 165 millions, éventuellement amputés d'un quart au vu de la situation économique et financière, au lieu par exemple des 70 millions dépensés l'année dernière — à l'activité culturelle.

Dans le même numéro de la "BZ", un résumé du catalogue publié par Roland et Janne Günter dans la revue d'architecture "Arch +" (No 43/44) et consacré aux mesures envisageables pour améliorer la qualité de l'habitat dans les villes.

— La revue publiée par la Commission fédérale pour les questions féminines, "F-Questions au féminin" s'était déjà, sous la plume de Lydia Trüb, attaquée aux problèmes soulevés par l'organisation du travail à temps partiel (Ttp). Ses conclusions: le Ttp a souvent les mêmes caractéristiques négatives que le travail spécifiquement féminin: monotone, non qualifié, n'offrant pas de chances d'avancement, par trop lié aux fluctuations du marché. D'où quatre revendications primordiales:

1. le Ttp doit être assujetti sans réserves aux conventions collectives; 2. le Ttp doit être accessible aux femmes aussi bien qu'aux hommes; 3. les patrons doivent offrir aussi du Ttp qualifié; et 4. les réductions du temps de travail avec pleine compensation du salaire doivent être applicables par analogie au Ttp.

La "Revue syndicale", organe mensuel de l'Union syndicale suisse (adresse utile: Monbijoustr. 61, 3007 Berne) y va, dans sa dernière livraison (mai, No 5/79) de quelques utiles contributions, internationales pour la plupart, sur le même thème: un syndicaliste allemand définit l'approche du travail temporaire par son organisation, un patron belge précise la position des chefs d'entreprise face à cette question, et la présidente de la Confédération internationale du travail temporaire situe les enjeux d'une manière générale; le tout agrémenté de la publication du "code déontologique de la Fédération suisse des entreprises de travail temporaire".

— "Die Neue", le nouveau quotidien "de gauche", "indépendant" et "engagé" publié en Alllemagne fédérale, a pris son essor. Son adresse: Oranienburgstr. 170, 1 Berlin 26.